

*Le budget—M. Dubois*

hypothèque, cette chose-là sera possible. Ce qu'on y dit, c'est comment on s'organisera pour bénéficier de cette protection hypothécaire; le droit sera d'un ½ p. 100 de l'hypothèque à protéger avec un maximum de 1,050 dollars. Et comment peut-on fonctionner? Eh bien, le fascicule donne des explications, à savoir comment cette situation-là peut se permettre de fonctionner. Et ce qui est important aussi, c'est qu'on dit que le programme—ce petit document est important—paiera les trois quarts de toute hausse des mensualités hypothécaires entraînée par une augmentation de plus de deux points du taux hypothécaire. Alors, en fait, il y aura une franchise ou un seuil de 2 p. 100.

● (1740)

Et ce qui est donc important, et on donne divers chiffres, c'est quel serait le montant qui s'y rapporte? Ce qui est aussi important dans la situation au niveau de la création d'emplois et au niveau des gens dont à un moment donné la situation change, au niveau des propriétaires, et que l'on veut s'organiser pour effectuer un paiement par anticipation... On sait qu'il y existait peut-être certains problèmes au niveau de la loi des intérêts, qu'il fallait en conséquence faire certains ajustements. Et, il y avait toutes sortes de dispositions, de pénalités en cas de remboursement anticipé. Ce qui constituait aussi une source de problèmes! On sait fort bien que lorsque, à cause de l'augmentation de l'inflation, les niveaux d'intérêt ont augmenté, et à cause de la situation de la crise économique, les taux d'intérêt ont subi des fluctuations, comme je le disais tout à l'heure, assez importantes...

Les citoyens qui, à un moment donné, avaient contracté des emprunts hypothécaires pour un certain nombre d'années, qui dans la situation où ils étaient devaient faire des réengagements hypothécaires, n'ont pas eu le choix de prendre ces engagements hypothécaires parfois à 16 ou 16½, ou à 17 ou même à 20 p. 100. Et il y avait des gens qui malgré que cette situation-là leur faisait, comme on dit communément en bon français, «leur faisait mal», devaient se réajuster et devaient réemprunter. Maintenant, aujourd'hui la situation s'est considérablement améliorée au niveau des taux d'intérêt, et il y avait encore aujourd'hui des problèmes au niveau des remboursements par anticipation. Si, à ce moment-là, nous n'avions pas effectué des changements, ces gens-là avant un certain délai ne pouvaient pas rembourser, comme tel, sans des pénalités.

Je pense que les choses que nous avons prévues concernant le système de sécurité au point de vue hypothécaire sont donc très importantes, monsieur le Président, pour le gagne-petit, pour le travailleur, pour le constructeur, qui, lui, va créer des emplois, qui, lui, dans ce domaine est une source de création d'emplois tout à fait importante.

Dans le peu de temps qu'il me reste maintenant, monsieur le Président, j'aimerais traiter un point qui touche aussi particulièrement ma circonscription. C'est la situation de l'aide fiscale aux agriculteurs, à savoir le transfert de gains en capital agricole. L'on sait que certains agriculteurs durant leur vie de propriétaires agricoles ont accumulé de l'argent, mais que peut-être au niveau de la liquidité ils n'avaient pas cette liquidité vraiment possible chaque année pour souscrire à un REER, à un régime d'épargne-retraite, ou, s'ils le faisaient, ils le faisaient peut-être en montants moindres ou en montants assez minimes par rapport à d'autres catégories de citoyens.

Il est évident qu'au niveau de l'agriculture, il y avait des gens... il y a toujours des gens qui sont en très bonne situation. Il y a, comme dans tout autre secteur d'activité économique, des gens qui ont moins de disponibilité financière; mais cette dernière se résumait toujours en leur capital qu'ils avaient accumulé par la valeur de leur ferme et, à ce moment-là, cette valeur de leur ferme, ils pouvaient vraiment, si on peut me permettre l'expression, l'avoir en liquide, si vous voulez, lorsque cette ferme serait vendue. Et c'est là qu'arrivait toute une période d'années, une période de plusieurs années d'accumulation de capital, sans nécessairement qu'ils aient été capables de contribuer à des régimes d'épargne-retraite parce que, bon an mal an, ils vivaient des produits de leur ferme. Ils avaient une situation financière quand même stable, mais si on veut, ils «balaçaient» peut-être leur budget avec ce dont ils vivaient sur leur ferme, mais ils n'avaient peut-être pas la liquidité financière pour contribuer à des montants au niveau du régime d'épargne-retraite.

Or, au niveau de la vente, à ce moment-là, cette situation-là était importante. Alors, les 120,000 dollars que les gens peuvent déduire, déduction spéciale qu'ils pourront faire pour les gains en capital imposables réalisés après la vente des biens agricoles, placés dans un régime d'épargne-retraite, je pense que c'est une situation tout à fait importante. L'on permet cela sur une période de 10 ans, qui va de 1972 à 1983, en autant que l'on possède, si vous voulez, ou que l'on est propriétaire au 31 décembre 1983.

Donc, on dit que pour les gains donnant droit à un transfert REER, les biens agricoles devraient avoir été détenus par le contribuable ou son conjoint au 31 décembre 1983.

Voilà pour le monde agricole, et j'ai déjà reçu de nombreuses observations depuis mercredi, monsieur le président, à savoir que les agriculteurs ont apprécié cette situation au niveau du régime d'épargne-retraite.

Monsieur le Président, pour ces raisons, je pense que nous avons un budget qui, malgré certains commentaires, est un budget de stabilité, de continuité et que nous avons là des éléments au niveau de la création d'emplois pour rassurer bien des gens, et rassurer aussi les agriculteurs et les petites entreprises qui permettront à ce moment-là à notre économie de continuer à progresser et de continuer à reprendre, si vous voulez, le leadership qu'elle avait il y a quelques années, mais qui a connu certaines fluctuations.

[Traduction]

**M. Taylor:** Monsieur le Président, les remarques du député concernant les gains en capital sont intéressantes, tout comme l'étaient les observations du député de Sudbury (M. Frith), l'autre jour, lorsqu'il a dit que les agriculteurs disposeraient maintenant de \$240,000 exempts d'impôt. J'ai essayé de l'interroger à ce propos, mais je n'ai pas pu obtenir la parole.

Avant de poser ma question, je pourrais peut-être préciser que la ferme d'un agriculteur, c'est sa seule pension. Il travaille 20, 30, 40 ou 50 ans à se constituer un avoir, paie des impôts pendant toutes ces années et, lorsqu'il prend sa retraite, il espère vendre son exploitation et en retirer suffisamment d'argent pour acheter une maison en ville et finir ses vieux jours confortablement—et non grassement—comme auparavant, tout en prenant soin de sa femme et de sa famille s'il en a une. Le règlement dit «jusqu'à \$120,000» ce qui me fait me